

5.0 crédits

30.0 h

2q

Enseignants:	Colpé Patrick ; Sepulchre Sarah ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Le cours doit présenter, dans un premier temps, les principaux textes réglementaires européens et belges qui concernent le secteur de la culture, en partant des grands enjeux internationaux (l'exception culturelle, le rôle de l'Unesco...) pour arriver aux politiques culturelles, telles qu'elles sont définies et soutenues en Communauté française (budget de la culture, répartition par secteurs, aides publiques, modalités de financement...).</p> <p>Il doit aussi fournir les outils nécessaires dont doit disposer un gestionnaire d'organisme culturel pour définir un programme d'activités, construire un budget, introduire des demandes de financements publics et privés, gérer son programme en partenariat avec les interlocuteurs politiques, économiques et sociaux.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Ce cours doit proposer aux étudiants un panorama des principaux cadres sociaux, politiques, économiques qui régissent l'organisation des activités culturelles en Europe, et plus spécifiquement en Belgique. Il s'intéresse donc moins aux contenus des productions culturelles qu'aux conditions dans lesquelles celles-ci peuvent être présentées au public. Il portera à la fois sur les contenus réglementaires des politiques publiques en matière d'aide au secteur culturel et sur les modalités de financement et de réalisation concrète de projets culturels, individuels ou collectifs</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Le cours doit donner un maximum d'éléments d'information sur les politiques publiques et les recours au secteur privé pour construire un projet culturel de manière viable et durable. Il doit donc fournir une série de données très concrètes, en ne négligeant pas de le mettre en perspective, dans des enjeux politiques et sociaux.</p> <p>Les exposés magistraux, où la dimension informative doit être importante, doivent s'appuyer sur des études de cas, dont la majorité seront repris à la situation de la Belgique (francophone et flamande), et dans différents secteurs d'activité (cinéma, théâtre, arts plastique, littérature, centres culturels, festivals, musique, secteur associatif...).</p> <p>Une série d'invités du secteur culturel (responsables de centres culturels, syndicalistes, fonctionnaires responsables du Ministère de la Communauté française...) pourront être invités à témoigner de leur expérience en la matière.</p>
Autres infos :	Le cours devra être accompagné d'un dossier de textes réglementaires reprenant les principales directives relatives aux opérateurs du secteur et aux modalités d'aide à la production et à la gestion culturelle
Cycle et année d'étude :	<p>> Master [120] en histoire</p> <p>> Master [120] en information et communication</p> <p>> Master [120] en information et communication</p> <p>> Master [120] en arts du spectacle</p> <p>> Master [60] en information et communication</p>
Faculté ou entité en charge:	COMU